

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CYBERNETIX

(Eurolist)

Par courrier du 29 juin 2007, la société Sojitz Corporation (1-20 Akasaka 6-chome, Minato-ku, Tokyo, 107-8655, Japon) a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 juin 2007, par suite de l'acquisition hors marché de 78 100 actions CYBERNETIX auprès de trois fonds communs de placement pour l'investissement gérés par Invest In Europe, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CYBERNETIX et détenir 78 100 actions CYBERNETIX représentant autant de droits de vote, soit 7,10% du capital et 5,89% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 1 100 000 actions représentant 1 325 079 droits de vote.